

Informations de rentrée

Le cahier de liaison

Il n'y aura plus de cahier de liaison vu le nombre importants de parents qui ne le consultait pas sauf pour les parents séparés ou qui le souhaitent. Dans ce cas merci de nous le faire savoir.

Les papiers seront donnés à la main.

Pour ceux qui auront un cahier de liaison , il doit toujours se trouver dans le sac de votre enfant. Merci de le consulter chaque soir et de dater et signer tous les documents dès que vous les aurez lus, et ce, même si la mention « signature des parents » est absente.

Ce cahier est un outil de communication entre la famille de l'enfant et l'enseignant. Vous y trouverez des informations concernant le fonctionnement de l'école et Le fonctionnement de la classe. Ce cahier servira aussi pour toute correspondance entre les parents et l'enseignant.



Attention ! Toute absence doit être régularisée sur papier libre pour être jointe au cahier d'appel de la classe. Elle ne peut pas être justifiée dans le cahier de liaison et encore moins dans le cahier de texte ou agenda de votre enfant. Une fiche modèle vous sera fournie.



Le goûter

Chaque enfant amène son goûter. Attention de bien le mettre dans une boîte à goûter à son nom pour éviter tout désaccord.



La trousse pour les CP :

La trousse sera ramenée tous les jours à la maison. Il est donc important de ne pas oublier de la ramener à l'école si elle est utilisée à la maison. En outre, il faut également remplacer tout ce qui manque le plus rapidement possible.



Les affaires à avoir dans le cartable en permanence en CP, sont :

- Le cahier de liaison
- l'agenda
- La pochette (elle contient le travail à finir ou à faire signer)
- le carnet de mots
- Le nécessaire pour faire les devoirs.

Il ne sert à rien d'alourdir inutilement le cartable. Veillez donc à ce que votre enfant n'y mette que le nécessaire. Merci aussi de vérifier que votre enfant n'oublie rien à la maison et de l'aider à préparer son cartable avec lui, la veille avant de se coucher. Le cartable en fin de journée, est préparé en classe.



Nouveaux rythmes, nouveaux horaires

Matin -> tous les jours : ___9h-12h_____

Après-midi -> _13h30-16h30_____

Toute absence non justifiée et répétée le mercredi matin sera signalée à l'inspection. L'entrée dans l'école se fait 10 minutes avant le début des cours. Merci de respecter ces horaires.

Fiches de renseignements, d'urgence, autorisation photo, allergie, liste autorisée à reprendre.

Merci de me remettre ces fiches au plus vite.
La première est indispensable pour vous joindre facilement.
Merci de me prévenir en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse mail...

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est une participation libre des parents. Son montant n'est donc pas fixé.
Elle nous permet de faire face à toutes les dépenses liées à la vie de la classe (abonnements, livres, sorties, achats de petits matériels...).

C'est une somme extrêmement importante pour le bon fonctionnement de la classe.
Elle peut être réglée en espèces (dans une enveloppe fermée et marquée aux nom et prénom de l'enfant), ou bien par chèque à l'ordre de : OCCE 2295

Correspondance avec les familles

Par la suite, si vous souhaitez vous entretenir avec moi, je suis à votre disposition, sur rendez-vous .

Vous pouvez aussi utiliser un mot ou bien m'envoyer un mail à :

ce.0590329m@ac-lille.fr

Je vous propose de me communiquer votre adresse e-mail afin d'échanger plus facilement et plus rapidement.

Vous pouvez me transmettre toute information qui vous semblera importante. N'hésitez pas à utiliser ce moyen de communication le plus souvent possible.

Votre adresse e-mail : (merci d'écrire très lisiblement)

Réunion des parents d'élèves

Je vous informe enfin, que la réunion d'information des parents d'élèves se tiendra le :

_____ le 15 septembre 2017 à 16 h 30, dans la classe élémentaire. Je compte vraiment sur votre présence à tous.

Calendrier scolaire

Rentrée des classes	Lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Du Samedi 21 octobre 2017 Au Lundi 6 novembre 2017
Vacances de Noël	Du Samedi 23 décembre 2017 Au Lundi 8 janvier 2018
Vacances d'hiver	Du Samedi 24 février 2018 Au Lundi 12 mars 2018
Vacances de printemps	Du Samedi 21 avril 2018 Au Lundi 7 mai 2018
Vacances d'été	Le Samedi 7 juillet 2018

Attestation d'assurance

Votre enfant doit obligatoirement être assuré dans le cadre scolaire. Cette assurance doit couvrir les dommages que votre enfant peut provoquer à autrui (Responsabilité civile) ainsi que ceux qu'il peut subir lui-même (Individuelle accident).

Je vous informe, en outre, que tout enfant non assuré ne pourra, en aucun cas, participer aux sorties extérieures à l'école, qu'elles soient régulières ou occasionnelles.

Je vous remercie donc de bien vouloir me faire parvenir au plus tôt l'attestation, attestant que votre enfant est bien assuré.

Date et signature
des parents :